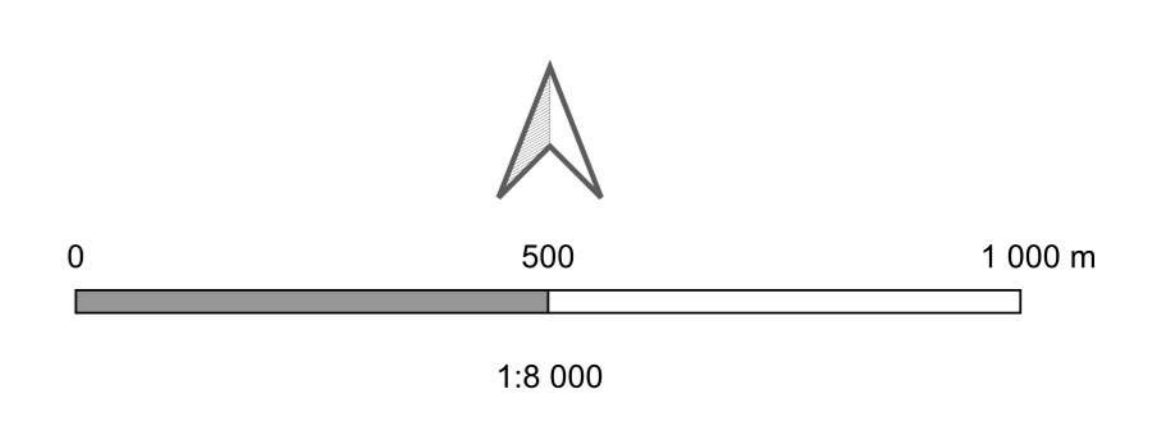


- AC1 : Protection des monuments historiques classés
- AC1 : Protection des monuments historiques inscrits
- AS1 : Périmètre de protection rapprochée des eaux potables et minérales
- AS1 : Périmètre de protection immédiate des eaux potables et minérales
- EL11 : Interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération
- I3 : Canalisations de transport de gaz
- I3 : Zone d'effets dus au risque technologique (moins de 100 mètres d'une canalisation de transport de gaz)
- I4 : Protection des lignes électriques
- I4 : Poste électrique
- PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique
- T1 : Servitude de protection des lignes ferroviaires
- T7 : Servitude aronautique à l'extérieur des zones de dégagement



PLAN LOCAL D'URBANISME



CARHAIX
Finistère

Annexes

Servitudes d'utilité publique

Source : DDTM 29 - 2022

Arrêté le : 26 novembre 2018
Approuvé le : 21 octobre 2019
Rendu exécutoire le : 28 novembre 2019

Mise à jour des servitudes : arrêté du maire du 1er août 2022